



Brigitte JUMEL

2015, pour la liberté !

2014 a été pour toute la CFDT une année riche, riche des nouvelles garanties acquises pour les salariés, riche de la mobilisation de toute l'organisation auprès des agents de la Fonction publique, riche des résultats que nous venons d'obtenir aux élections professionnelles de décembre dernier.

Avec 19,3 % des suffrages exprimés, la CFDT progresse. C'est la preuve que notre engagement pour garantir les droits des personnels de la Fonction publique et notre volonté d'en conquérir de nouveaux ont trouvé largement écho dans chacun des versants.

Merci à vous toutes et tous dont la mobilisation sans faille a permis à la CFDT de confirmer sa deuxième place dans la Fonction publique et merci aux électrices et aux électeurs qui ont fait le choix des candidats CFDT pour les représenter.

Nous aimerions n'afficher que notre satisfaction et voir dans 2015 une année prometteuse pour le syndicalisme que nous portons et qui fait de l'amélioration de la qualité de vie au travail un de ses axes majeurs.

Mais nous sommes encore sous le choc des attentats perpétrés ces derniers jours contre la liberté de la presse, contre la liberté d'expression, contre la Liberté.

Ces attentats ont fait de nombreuses victimes dont plusieurs agents de la police nationale et de la police municipale morts ou blessés en défendant ce droit à la liberté qui nous importe tant. Et nous leur rendons hommage.

Ces attentats nous disent aussi combien fragile est la démocratie dont nous inscrivons chaque jour le nom et que nous défendons si ardemment.

Si l'année a commencé dans le deuil et la tristesse, nous y avons aussi puisé avec tant d'autres, des millions d'autres, la volonté et le courage de nous lever contre tous les obscurantismes, tous les fanatismes et tous les amalgames.

En 2015, nous continuerons à nous battre pour nos valeurs et nos idéaux d'émancipation, de justice sociale et de solidarité. C'est tout à la fois un vœu et une promesse à celles et ceux qui ici et dans le monde entier souffrent du seul fait de vouloir être libres et égaux en droits.

Sommaire**Éditorial****2015, pour la liberté****P. 1****Élections professionnelles 2014****La CFDT confirme sa deuxième place****P. 2 à 4**

2
ÈME
SYNDICAT DE LA
FONCTION PUBLIQUE

Dates des payes et pensions
des fonctionnaires de l'État**P. 4****Avenir de la Fonction publique :**

Parcours Professionnels,

Carrière et Rémunérations

Les propositions de la CFDT
Fonctions publiques**P. 5 à 6****L'apprentissage** dans la Fonction publique**P. 7****Défendez vos droits :**

Code CFDT des Fonctions publiques

P. 8**Grilles des agents C et B**
au 1^{er} janvier**P. 9****Accord sur la Qualité de la vie au travail :**
La CFDT se prononcera début février !**P. 10****Les retenues pour pension**
au 1^{er} janvier**P. 10****L'UFFA dans les médias****P. 11**

Élections professionnelles 2014

La CFDT confirme sa deuxième place

Le 4 décembre 2014, se sont tenues les élections professionnelles dans toute la Fonction publique. Ce sont 5 212 957 agents, fonctionnaires titulaires ou stagiaires, contractuels, ouvriers de l'État, enseignants des établissements privés sous contrat, fonctionnaires de La Poste, d'Orange, de Pôle Emploi, etc., qui ont été appelés à voter pour élire leurs représentants dans les différentes instances de dialogue social.

La représentativité syndicale est, depuis la loi du 5 juillet 2010, basée sur les résultats obtenus aux élections en Comités techniques. Ce sont ces résultats qui sont présentés dans cet article.

	Élections aux comités techniques
Fonction publique de l'État	des Ministères, Établissements publics administratifs, Autorités indépendantes, fonctionnaires de La Poste et d'Orange, Enseignants des établissements privés sous contrat...
Fonction publique Territoriale	des Collectivités locales et de leurs Établissements publics administratifs
Fonction publique Hospitalière	des Établissements publics de santé et établissements publics social et médico-social

Une participation en légère baisse

2014	Inscrits	Votants	Suffrages exprimés	Participation	Variation*	Blancs ou nuls
État	2 255 728	1 179 915	1 117 840	52,3%	-0,6	62 075
Territoriale	1 892 961	1 039 382	988 630	54,9%	-4,1	50 752
Hospitalière	1 064 268	534 243	512 890	50,2%	-0,8	21 353
Ensemble FP	5 212 957	2 753 540	2 619 360	52,8%	-1,8	134 180

Variation. État : 2010-2011, Territoriale : 2008, Hospitalière : 2011

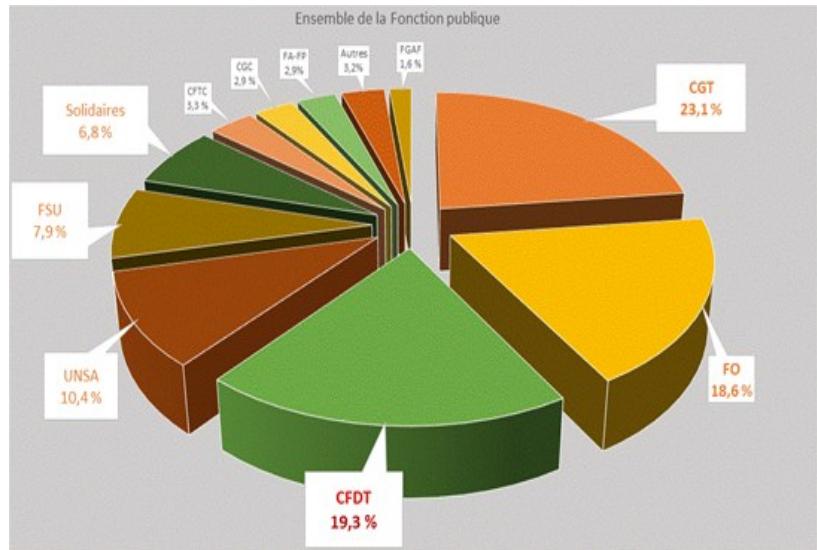
Les précédentes élections dataient de 2011 pour la Fonction publique de l'État et de l'Hospitalière, de 2010 pour certains secteurs de l'État et de 2008 pour la Fonction publique Territoriale. La participation s'est établie au total à 52,8 %, soit une baisse de 1,8 point. Cela recouvre des réalités différentes, certains ministères, collectivités ou établissements approchant ou dépassant les 80 %.

La CFDT deuxième organisation de la Fonction publique

Avec 19,3 % des suffrages dans les trois versants de la Fonction publique, en augmentation de 0,2 point, la CFDT s'impose comme deuxième organisation syndicale chez les agents publics, fonctionnaires et contractuels.

En plaçant largement en tête les trois principales confédérations françaises (60,9 % des voix), les agents publics font majoritairement confiance au syndicalisme interprofessionnel.

La CFDT progresse de 0,2 point au total enregistrant une baisse à l'État de 0,6 point, et des hausses de 0,4 à la Territoriale et de 0,6 à l'Hospitalière. La CFDT est deuxième organisation syndicale derrière la CGT à la Territoriale et à l'Hospitalière. Elle reste quatrième à l'État, la CGT passant en cinquième position.



Élections professionnelles 2014

La CGT perd plus de 2,3 points sur l'ensemble des trois versants (3,5 à la Territoriale) de même que la FSU dans une moindre mesure (-0,3) et la CFTC (-0,7).

FO et Solidaires progressent respectivement de 0,5 et 0,2 point. La CGC est stable.

Le syndicalisme autonome enregistre une forte progression : l'Unsa avec 1,1 point, la FA-FP avec 0,4 et la FGAF avec 0,9.

La FA-FP n'est présente quasi exclusivement qu'à la Territoriale, et la FGAF est une nébuleuse de syndicats catégoriels et sectoriels.

Enfin les organisations classées en « Divers » restent stables.

Ce sont des syndicats catégoriels ou d'obéissance géographique indépendants les uns des autres qui n'ont pas fait le choix d'une affiliation à une organisation nationale.

Ensemble Fonction publique					
CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU	Solidaires
604 624	504 804	486 857	271 865	207 085	179 378
23,1%	19,3%	18,6%	10,4%	7,9%	6,8%
-2,3	+0,2	+0,5	+1,1	-0,3	+0,2
CFTC	CGC	FA-FP	FGAF	Divers	Total
87 195	76 147	75 349	42 458	83 598	2 619 360
3,3%	2,9%	2,9%	1,6%	3,2%	
-0,7	0,0	+0,4	+0,9	0,0	

Fonction publique de l'État					
CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU	Solidaires
150 134	156 006	189 883	165 684	174 130	100 237
13,4%	14,0%	17,0%	14,8%	15,6%	9,0%
-2,4	-0,6	+0,4	+0,8	-0,2	+0,4
CFTC	CGC	FA-FP	FGAF	Divers	Total
37 472	61 083	-	29 062	54 149	1 117 840
3,4%	5,5%	-	2,6%	4,8%	
-0,5	+0,3	-	+1,1	+0,8	

Fonction publique Territoriale					
CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU	Solidaires
291 964	220 777	175 129	80 723	32 788	35 697
29,5%	22,3%	17,7%	8,2%	3,3%	3,6%
-3,5	+0,4	+0,3	+1,9	+0,2	+0,7
CFTC	CGC	FA-FP	FGAF	Divers	Total
34 787	12 689	73 858	11 040	19 178	988 630
3,5%	1,3%	7,5%	1,1%	1,9%	
-1,2	0,0	+0,7	+1,1	-0,7	

Fonction publique Hospitalière					
CGT	CFDT	FO	UNSA	FSU	Solidaires
162 526	128 021	121 845	25 458	167	43 444
31,7%	25,0%	23,8%	5,0%	0,0	8,5%
-1,9	+0,6	+1,0	+0,7	0,0	-0,4
CFTC	CGC	FA-FP	FGAF	Divers	Total
14 936	2 375	1 491	2 356	10 271	512 890
2,9%	0,5%	0,3%	0,5%	2,0%	
0,0	+0,1	+0,3	+0,1	-0,3	

La CFDT présente dans les trois versants de la Fonction publique

La CFDT obtient des voix dans les trois versants de la Fonction publique de manière relativement équilibrée, les parts provenant de l'Hospitalière et de la Territoriale étant plus importantes. Seules les trois principales confédérations sont dans cette situation.

L'Unsa, la FSU et Solidaires retirent le plus grand nombre de leurs voix de l'État, voire de certains secteurs spécifiques.

Voix obtenues	suffrages exprimés		CFDT		CGT		FO	
État	1 117 840	43%	156 006	31%	150 134	25%	189 883	39%
Territoriale	988 630	38%	220 777	44%	291 964	48%	175 129	36%
Hospitalière	512 890	19%	128 021	25%	162 526	27%	121 845	25%
Fonction publique	2 619 360	100%	504 804	100%	604 624	100%	486 857	100%

Voix obtenues	suffrages exprimés		Unsa		FSU		Solidaires	
État	1 117 840	43%	165 684	61%	174 130	84%	100 237	56%
Territoriale	988 630	38%	80 723	30%	32 788	16%	35 697	20%
Hospitalière	512 890	19%	25 458	9%	167	0%	43 444	24%
Fonction publique	2 619 360	100%	271 865	100%	207 085	100%	179 378	100%



Élections professionnelles 2014

Les trois quarts des voix obtenues par la FSU, proviennent des ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche qui ne représentent pourtant que 20 % du total des électeurs des trois versants de la Fonction publique.

Plus d'un tiers des voix de l'Unsa proviennent également de ces deux ministères.

Enfin, Solidaires doit 34 % de son résultat aux voix recueillies à La Poste, à Orange et aux ministères de Bercy (10 % du total des électeurs des trois versants).

La représentativité au niveau de la Fonction publique

Les agents publics n'ont pas voté pour élire leurs représentants dans les instances de dialogue social de la Fonction publique. L'attribution des sièges est calculée par agrégation de l'ensemble des résultats obtenus en Comité technique par chaque organisation syndicale.

Chaque versant dispose d'une instance. Ce sont les Conseils supérieurs de la Fonction publique de l'État (CSFPE), de la Territoriale (CSFPT) et de l'Hospitalière (CSFPH). Il existe une instance pour la Fonction publique compétente sur les sujets d'ordre général, le Conseil commun de la Fonction publique (CCFP).

La CFDT conserve le même nombre de sièges (19) qu'à l'issue des précédentes élections. Seules quatre organisations sont présentes dans les quatre instances, la CFDT, la CGT, FO et l'Unsa.

La CFTC n'a plus aucun siège dans les Conseils supérieurs, mais obtient toutefois un siège au Conseil commun.

Dans la Fonction publique de l'État, la CFDT a maintenu voire renforcé, sa présence dans tous les comités techniques ministériels et gardé son siège au comité technique central des DDI.

Élections 2014 : nombre de sièges obtenus				
2014-2018	CCFP	CSFPE	CSFPT	CSFPH
CGT	8	3	7	7
CFDT	6	3	5	5
FO	6	4	4	5
Unsa	3	3	2	1
FSU	2	4		
Solidaires	2	2		2
CFTC	1			
CGC	1	1		
FA-FP	1		2	
Total	30	20	20	20

CCFP : Conseil commun de la Fonction publique
 CSFPE : Conseil supérieur de la Fonction publique de l'État
 CSFPT : Conseil supérieur de la Fonction publique Territoriale
 CSFPH : Conseil supérieur de la Fonction publique Hospitalière

La CFDT progresse à la CNRACL

La CNRACL est la caisse de retraite des fonctionnaires de la Territoriale et de l'Hospitalière.

C'est la seule caisse qui élit ses représentants fonctionnaires actifs et retraités ainsi que les différents employeurs publics.

Les élections se sont tenues en même temps que les élections professionnelles.

Dans le collège des fonctionnaires en activité, la CFDT, avec 19,5 % des voix, obtient un siège supplémentaire (2 sur 6).

Dans le collège des retraités, elle progresse de 1,8 point à 15,5 % mais n'obtient aucun des deux sièges à pourvoir.

Dates des payes et pensions des fonctionnaires de l'État

2015	Payes	Pensions
Janvier	mercredi 28	jeudi 29
Février	mercredi 25	jeudi 26
Mars	vendredi 27	Lundi 30
Avril	mardi 28	mercredi 29
Mai	mercredi 27	jeudi 28
Juin	vendredi 26	lundi 29
Juillet	mercredi 29	jeudi 30
Août	jeudi 27	vendredi 28
Septembre	lundi 28	mardi 29
Octobre	mercredi 28	jeudi 29
Novembre	jeudi 26	Vendredi 27
Décembre	mardi 22	mercredi 23

Avenir de la Fonction publique : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

Les propositions de la CFDT Fonctions publiques

Ces propositions ont été portées tout au long de la séquence 1 de la négociation sur l'Avenir de la Fonction publique, séquence consacrée à l'architecture statutaire. La négociation, qui traitera également de la grille, doit s'achever avant l'été 2015.

Notion de catégories, lien entre diplômes et classifications

La CFDT Fonctions publiques rappelle :

- ◆ son attachement au premier niveau de recrutement sans concours, sans exigence de diplôme ni de qualification ;
- ◆ son accord sur le principe de deux niveaux de recrutement dans un même corps ou cadre d'emploi (qui est mis en œuvre en catégories C et B) ;
- ◆ son souhait du maintien d'un niveau de recrutement identifié à Bac +2.

Sur la catégorie A, la CFDT est favorable à :

- ◆ la mise en œuvre de deux niveaux de recrutement (qui exigeront d'aller au-delà du seul niveau de diplôme pour les définir) ;
- ◆ un traitement spécifique des niveaux d'encadrement supérieur (emplois à la discrétion du gouvernement, Directeur Général de Services, par exemple).

Sur la grille : la CFDT demande :

- ◆ la suppression des « hors échelle » au profit d'indices chiffrés ;
- ◆ la suppression des indices bruts et indices majorés au profit d'un seul indice.

La CFDT est opposée au renforcement statutaire du lien entre diplômes et catégorie. Pour autant, la CFDT ne se satisfait pas du classement hiérarchique actuel de certains corps ou cadres d'emplois et portera ses revendications sur ces sujets le moment venu.

La CFDT est opposée à l'ouverture de tous les concours sans exigence de diplôme. De plus, la CFDT souhaite que le niveau de diplôme requis pour un concours empêche que des questions de toute évidence de niveau supérieur soient posées aux candidats.

Pour les professions réglementées (infirmières, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants...) la CFDT propose la généralisation des recrutements sur titres.

Appartenance à un corps ou cadre d'emploi

Poursuite de fusions de corps et maintien des identités professionnelles

La CFDT Fonctions publiques est plutôt favorable à des projets de fusions de corps ou de cadres d'emplois conciliant des objectifs d'amélioration de carrière, de mobilité pour les agents dans dans le respect des identités professionnelles, du fonctionnement des services, d'efficacité en matière de gestion. Sur des métiers très semblables, la fusion de certains corps ou cadres d'emplois devrait aller de soi.

La CFDT propose l'ouverture d'une réflexion sur des fusions qui aboutiraient à des corps ou cadres d'emplois plus généralistes organisés en spécialités (cf. FPH).

Sur le versant territorial, la CFDT demande la fusion du cadre d'emplois spécifique des adjoints techniques des établissements

d'enseignement avec celui des adjoints techniques.

Cadres statutaires communs

La CFDT Fonctions publiques est favorable à des cadres statutaires communs sur le principe de métiers communs à au moins deux versants (filière bibliothèque, professions réglementées, certains corps techniques).

Au vu de la complexité du sujet, la CFDT propose une expérimentation, par exemple sur un ou plusieurs corps/cadres d'emplois des bibliothèques (métier identifié, culture commune, agents favorables à l'idée) et sur une ou plusieurs professions réglementées existant dans les trois versants.

la CFDT ne se satisfait pas du classement hiérarchique actuel de certains corps ou cadres d'emplois et portera ses revendications sur ces sujets le moment venu.

Équilibre entre les concours externe et interne, l'examen pro et la liste d'aptitude

La CFDT Fonctions publiques est attachée à la pluralité des voies de recrutement. Ces différentes voies (qu'il convient d'ailleurs de ne pas confondre, la promotion ne pouvant être assimilée à un recrutement) correspondent à des temps particuliers dans une carrière, et répondent aussi aux aspirations et choix des agents.

Avenir de la Fonction publique : parcours professionnels, carrières et rémunérations

Les propositions de la CFDT Fonctions publiques

La CFDT souhaite qu'une promotion de corps se traduise par un gain indiciaire minimal immédiat et conséquent.

Le grade dans les trois versants de la Fonction publique

Pour la CFDT Fonctions publiques, l'essentiel est la manière dont un agent peut dérouler sa carrière et les critères qui vont présider à un avancement.

La CFDT est attachée à l'article 12 du titre 1er du statut général qui instaure la séparation du grade et de l'emploi.

La mobilité fonctionnelle peut être une contrainte liée à une promotion de corps, mais ne doit pas être la conséquence d'un avancement de grade.

En l'état actuel des mobilités (une mobilité fonctionnelle exige trop souvent une mobilité géographique) et en lien avec l'accord « Égalité professionnelle », la CFDT attend que ce point fasse l'objet d'une étude plus fine dans la mesure où la mobilité géographique pénalise plus lourdement les femmes dans leur déroulement de carrière.

Pour la CFDT, le critère principal de promotion de grade sur des fonctions d'exécution est celui de l'expérience.

L'ancienneté doit être un critère, dont on peut entendre qu'il soit plus ou moins pondéré par d'autres.

La CFDT est opposée à ce que l'avancement de grade se fasse exclusivement par examen professionnel.

Il n'y a pas d'opposition à l'examen professionnel mais il ne doit pas être exclusif du tableau d'avancement.

Comment mieux garantir l'équité ?

Équité n'est pas uniformité. Il convient donc de laisser un peu de souplesse aux ministères, aux établissements, et aux employeurs, afin de déterminer au mieux les modalités d'avancement de grade.



La CFDT Fonctions publiques souhaite que les taux de promotions fassent l'objet d'un dialogue social franc entre employeurs et organisations syndicales représentatives dans les CT.

Faut-il rechercher une structure de carrière type, quelle que soit la catégorie ?

La CFDT Fonctions publiques est favorable, autant que faire se peut, à la généralisation d'une structure de carrière-type, en trois grades.

Les mécanismes d'avancement au sein d'un grade

En préalable, la CFDT Fonctions publiques rappelle qu'elle souhaite des durées d'échelon identiques pour tous.

Pour la CFDT, l'avancement d'échelon doit reconnaître l'ancienneté, l'avancement de grade reconnaître l'expérience et la montée en compétences, la promotion de corps reconnaître l'évolution fonctionnelle.

La CFDT est favorable à des gains indiciaires homogénéisés lors de chaque avancement d'échelon, tout en restant attachée à des avancements rapprochés en début de carrière.

La CFDT revendique des niveaux de recrutement qui assurent une reconnaissance des qualifications exigées, et elle est aussi attachée à des amplitudes indiciaires entre les premier et dernier échelons d'un corps d'au moins 2.

En conséquence, la CFDT accepte que les gains indiciaires ne soient pas homogénéisés entre les catégories hiérarchiques.

La CFDT souhaite que l'on s'attache à déterminer un minimum de gain indiciaire lors d'un changement de grade.

Le minimum pour valoriser l'avancement de grade, doit se traduire par un gain indiciaire supérieur à celui qui aurait résulté du passage d'échelon.

La CFDT souhaite qu'il soit tenu compte de l'allongement de la durée de la vie au travail. Mais les carrières doivent rester contenues dans des durées qui permettent au plus grand nombre d'atteindre les échelons terminaux.

L'apprentissage dans la Fonction publique

Pour un développement quantitatif, qualitatif et raisonnable

Lors de la conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014, le Président de la République a annoncé des objectifs de recrutement ambitieux afin d'ouvrir la Fonction publique à l'apprentissage.

Une mission portant deux volets a été confiée par le Premier ministre à Jacky Richard, Conseiller d'Etat afin de :

- ◆ coordonner le plan de développement dans la FPE et repérer les freins dans les deux autres versants.
- ◆ élaborer des propositions pour permettre aux apprentis qui le souhaitent d'intégrer la Fonction publique.

Après avoir rencontré les représentants des employeurs publics des trois versants, Jacky Richard a souhaité rencontrer les organisations syndicales le jeudi 15 janvier.

L'intervention de la CFDT

L'apprentissage est une des voies pour donner à des jeunes une chance de se former et de trouver leur place sur le marché du travail et plus largement une place dans la société.

Relancer l'apprentissage, c'est aussi former des jeunes à des compétences dont les entreprises et l'administration ont besoin.

L'apprentissage aujourd'hui

Aujourd'hui la Fonction publique de l'Etat (FPE) comptabilise 700 apprentis, la Fonction publique Territoriale (FPT) 10 000 et la Fonction publique Hospitalière (FPH) environ 900.

La FPE devra recruter 10 000 apprentis, 4 000 en 2015 et 6 000 en 2016.

Le 19 septembre 2014, lors de la journée de mobilisation pour l'apprentissage, il a été décidé de ne plus comptabiliser le recrutement des nouveaux apprentis dans le plafond d'emploi des ministères.

De plus, une enveloppe de 20 millions d'euros est mise à disposition par tiers d'année pour la FPE. Aucun objectif n'a été fixé pour la FPT et FPH.

Relancer l'apprentissage c'est enfin multiplier les mesures concrètes pour développer la qualité de la formation par apprentissage et augmenter le nombre de jeunes y ayant accès – en faisant porter la priorité sur les niveaux de basse qualification qui sont les plus touchés par la baisse du nombre d'apprentis. .

Pour la CFDT, la Fonction publique a toute sa place dans cette relance. Et les employeurs publics doivent se mobiliser pour accueillir des apprentis ou continuer à en accueillir car en la matière, il y a une grande diversité d'implication entre le versant territorial et les deux autres versants.

Les freins budgétaires ne sont pas observés que dans la Fonction publique de l'Etat et la prise en charge du coût de formation des apprentis doit être posée au niveau des deux autres versants.

Il faut également agir sur les freins non financiers, agir dans un premier temps pour une meilleure information des jeunes et des employeurs publics sur l'intérêt lié à un apprentissage dans la Fonction publique.

Les termes de la mission recoupent plusieurs de nos propositions pour le développement de l'apprentissage :

- ◆ la reconnaissance et la valorisation du rôle du maître d'apprentissage auxquelles nous ajouterons la formation de ces tuteurs et la prise en compte dans leur horaire de travail et dans l'organisation du service des temps consacrés à la formation de l'apprenti ;
- ◆ l'association étroite de l'appareil de formation public ;
- ◆ l'articulation entre apprentissage et mesures déjà existantes telles que les « emplois d'avenir » ou le Pacte ;
- ◆ la possibilité pour un jeune ayant effectué son apprentissage dans la Fonction publique d'y être recruté selon son souhait, dans le respect des modalités habituelles de recrutement y compris celles qui s'appuient sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

La CFDT aimerait par ailleurs voir précisées ou abordées certaines de ces préoccupations liées à l'amélioration de la qualité de l'apprentissage ou à son développement dans la Fonction publique :

- ◆ la complémentarité avec les démarches GPEC en œuvre dans les administrations ou les démarches RH, notamment la compatibilité avec le plan de formation, de telle sorte que l'embauche d'apprentis ne vienne concurrencer les objectifs de formation continue ;
- ◆ la prise en compte de la nature particulière des missions exercées par les agents de la Fonction publique et l'intégration de la formation à la déontologie dans le cursus des apprentis ;
- ◆ la transparence de la rencontre offre/demande de contrats d'apprentissage ;
- ◆ l'amélioration de l'accès à l'apprentissage des jeunes en situation de handicap et l'articulation avec les modalités spécifiques de recrutement des personnes handicapées dans la Fonction publique ;
- ◆ la place des employeurs publics dans les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle ;
- ◆ les mesures pour assurer la pérennisation de l'embauche d'apprentis dans la Fonction publique par-delà les objectifs actuellement affichés.

La CFDT restera vigilante quant à la mise en œuvre des différentes mesures déjà annoncées par le Président de la République.

La CFDT s'impliquera dans la définition de celles qui restent à prendre pour assurer un développement quantitatif, qualitatif et raisonnable de l'apprentissage dans la Fonction publique.



SERVIR POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

AGENTS DE LA FONCTION PUBLIQUE : ÉTAT, TERRITORIALE ET HOSPITALIÈRE

DÉFENDEZ ! VOS DROITS



Scannez
le QR-code
et accédez
directement
au site Internet



RÉSERVÉ
AUX
ADHÉRENTS
CFDT*



Codeanifonp
des fonctions publiques

- ✓ TOUS LES TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES
- ✓ + DE 3000 COMMENTAIRES EXPLICATIFS

www.cfdt-code-fonctions-publiques.fr

*Consultez vos représentants CFDT pour obtenir le mot de passe

Grilles des agents C et B au 1^{er} janvier 2015

Agents C

Échelle 3

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
11	358	363
10	345	350
9	333	338
8	327	332
7	323	328
6	321	326
5	320	325
4	319	324
3	318	323
2	317	322
1	316	321

Échelle 5

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
12	402	407
11	393	398
10	380	385
9	371	376
8	355	360
7	341	346
6	334	339
5	327	332
4	325	330
3	323	328
2	322	327
1	321	326

Échelle 4

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
12	377	382
11	370	375
10	363	368
9	349	354
8	340	345
7	327	332
6	324	329
5	322	327
4	321	326
3	320	325
2	319	324
1	318	323

Ce relèvement de 5 points d'indice correspondra à une augmentation du traitement brut de 23,15 € par mois dès la fiche de paie de janvier 2015.

Attention : en janvier 2015, le taux de la retenue pour pension passe de 9,14 % à 9,54 % appliquée sur le traitement brut, ce qui réduira d'autant le bénéfice des cinq points d'indice supplémentaires.

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
9	457	462
8	431	436
7	417	422
6	395	400
5	380	385
4	365	370
3	350	355
2	340	345
1	333	338

Agents B

1er grade

Échelon	Indice 2014	Indice 2015
13	486	486
12	466	466
11	443	443
10	420	422
9	400	400
8	384	386
7	371	371
6	358	358
5	345	345
4	334	335
3	325	332
2	323	329
1	321	326

Plus 5 points pour les agents C et quelques points pour les B

Il s'agit là de la seconde vague de mesures d'urgence prises par le gouvernement en 2013 pour l'ensemble des agents de catégorie C des trois versants de la Fonction publique afin de contrer notamment les effets de l'augmentation du SMIC dans un contexte de gel du point d'indice.

Pour la CFDT Fonctions publiques, ces mesures d'urgence décidées par le gouvernement ne règlent pas de manière durable le rattrapage du SMIC et ne résolvent pas le tassement des indices des premiers échelons. En attendant des mesures générales, tous les agents C, quel que soit leur échelon bénéficieront donc d'une augmentation de 5 points d'indice (23 € bruts par mois) le 1^{er} janvier 2015. Les quatre premiers échelons, ainsi que les 8^{ème} et 10^{ème} échelons du B sont légèrement relevés.

À l'heure où s'ouvrent enfin les négociations sur l'Avenir de la Fonction publique (parcours professionnels, carrières et rémunérations), la CFDT revendique plus que jamais une réforme ambitieuse des carrières et des grilles de l'ensemble des agents !

La CFDT se prononcera début février !

Le 8 janvier dernier, la ministre en charge de la Fonction publique a présidé la dernière séance de la négociation Qualité de la vie au travail (QVT).

Jusqu'au terme de cette ultime séance, la CFDT a fait valoir ses ambitions pour faire des agents des acteurs incontournables de l'organisation de leur travail.

Il aura fallu plus de six mois de discussions pour aboutir au projet d'accord cadre qui est aujourd'hui soumis à la signature des organisations syndicales.

Et pendant ces six mois, la délégation de la CFDT Fonctions publiques s'est engagée sans concession en appuyant ses revendications sur les mesures inscrites dans l'accord national interprofessionnel de juin 2013.

Le texte du projet d'accord sur lequel nous avons à nous prononcer définiti-

vement veut consacrer plusieurs droits nouveaux :

- ◆ le droit d'expression directe des agents sur le contenu et l'organisation de leur travail,
- ◆ le droit au respect de la séparation entre vie personnelle et vie professionnelle,
- ◆ le droit à la déconnexion de tout moyen de communication et d'information en dehors des heures de service.



À la demande de la CFDT, le projet d'accord fera l'objet d'une déclinaison par versant de la Fonction publique.

Ensuite il sera appliqué dans les services, les collectivités locales et les établissements hospitaliers.

Pour la CFDT, l'amélioration de la qualité de vie au travail, cela se discute au plus près possible des agents et dans un cadre négocié avec les organisations syndicales qui y sont représentatives.

La commission exécutive de la CFDT Fonctions publiques fera connaître son intention de signer ou pas le projet d'accord dans les premiers jours de février.

Les retenues pour pension au 1^{er} janvier 2015

La retenue pour pension augmente de 0,40 %

À compter de la paye de janvier 2015, le taux de la retenue pour pension passera de 9,14 % à 9,54 %, soit une hausse de 0,40 %.

Cela amputera d'autant la rémunération des fonctionnaires pour 2015 (la dernière augmentation de la valeur du point d'indice date de 2010).

L'augmentation de cette retenue obligatoire se poursuivra jusqu'en 2020 (voir tableau ci-contre).

Maigre consolation, la GIPA est reconduite pour 2015 ([décret n° 2015-54 du 23 janvier 2015](#)), l'arrêté déterminant son calcul sera publié dans les semaines suivantes.

Évolution du taux de la retenue pour pension de 2010 à 2020 (traitement + NBI brut)				
	Total	Réforme 2010	Réforme 2012	Réforme 2013
2010	7,85			
2011	8,12 %	+ 0,27		
2012	8,49 %	+ 0,27	+ 0,10 *	
2013	8,76 %	+ 0,27		
2014	9,14 %	+ 0,27	+ 0,05	+ 0,06
2015	9,54 %	+ 0,27	+ 0,05	+ 0,08
2016	9,94 %	+ 0,27	+ 0,05	+ 0,08
2017	10,29 %	+ 0,27		+ 0,08
2018	10,56 %	+ 0,27		
2019	10,83 %	+ 0,27		
2020	11,10 %	+ 0,27		
Total		+ 2,70 %	+ 0,25 %	+ 0,30 %
À compter du 1 ^{er} novembre 2012				

4 décembre

L'Obs

Fonction publique : jour "V" comme vote pour 5 millions de fonctionnaires : Du côté de la CFDT (19,1%), Brigitte Jumel numéro un pour la Fonction publique, estime que "l'enjeu est d'avoir un niveau de représentativité suffisamment élevé pour que le syndicalisme" .porté par le syndicat "soit mieux reconnu dans la Fonction publique", avec notamment "la possibilité de développer la culture de l'accord".

Le Monde

La Fonction publique vote, sur fond de désenchantement : Le scrutin livrera aussi des enseignements sur « *le type de syndicalisme pour lequel les agents votent* », ajoute Brigitte Jumel (CFDT).

Libération

Vote des fonctionnaires : les syndicats attendent fébrilement les résultats : En début d'après-midi, les premiers éléments faisaient état d'une participation globale « très variable », a indiqué à l'AFP Brigitte Jumel (...). Du côté de la Défense, les premiers résultats donnaient FO en tête avec environ 28% devant une alliance CFTC-CFDT recueillant quasiment le même taux, la CGT étant derrière en légère baisse, selon Mme Jumel.

La Libre Belgique

Cinq millions de fonctionnaires élisent leurs représentants du personnel : Du côté de la CFDT (19,1%), Brigitte Jumel estime que "l'enjeu est d'avoir un niveau de représentativité suffisamment élevé pour que le syndicalisme" porté par le syndicat "soit mieux reconnu dans la Fonction publique".

La Croix

Les fonctionnaires votent pour leur syndicat préféré : La CFDT, qui « a axé la campagne sur la dégradation des conditions de travail », comme le résume la secrétaire générale Brigitte Jumel, espère en profiter

Nouvelle République

Les fonctionnaires ont voté, les syndicats attendent fébrilement les résultats : Pour la Défense, le taux s'est élevé à environ 73%, dans la même veine

que lors du dernier scrutin, selon Brigitte Jumel (CFDT), tandis qu'à La Poste, qui compte encore dans ses rangs une moitié de fonctionnaires et votait aussi jeudi, ce taux était au-delà de 75%, selon la CFDT.

5 décembre

Le Point

Élections professionnelles : les fonctionnaires ont voté : Dans l'Éducation, où les agents ont voté par voie électronique, la participation s'est améliorée de plus de 3 points, à 41,73 %, par rapport à 2011, année où elle avait fortement chuté (étant autour de 60 % habituellement). Pour la Défense, le taux s'est élevé à environ 73 %, dans la même veine que lors du dernier scrutin, selon Brigitte Jumel (CFDT), tandis qu'à La Poste, qui compte encore dans ses rangs une moitié de fonctionnaires et votait aussi jeudi, ce taux était au-delà de 75 %, selon la CFDT.

9 décembre

La Gazette

Élections professionnelles dans la Fonction publique : la CGT perd du terrain, FO et Unsa progressent
CFDT : Le syndicat « conforte sa deuxième place » et se voit « renforcé » dans le paysage syndical. « Le vote CFDT confirme l'attente des agents de voir un syndicalisme réformiste les représenter ».

10 décembre

AEF

Élections professionnelles : FO conserve sa première place dans la Fonction publique d'État : La CFDT souligne qu'elle "est bien la deuxième organisation dans la Fonction publique et que l'écart qui la sépare de la CGT se réduit". Elle se "félicite de voir conforter le syndicalisme qui lui est propre, fondé sur la proximité avec les agents, la prise en compte de leurs attentes et l'obtention de résultats concrets".

AEF

Élections dans la Fonction publique : les réactions des organisations syndicales : "Nous restons la 2^e organisa-

tion et creusons l'écart avec la CGT, de laquelle 4 points nous séparent contre plus de 6 auparavant. Cela montre que le syndicalisme que l'on porte a trouvé ses électeurs", commente Brigitte Jumel, la secrétaire générale de l'Uffa-CFDT. La confédération reste la 1^{re} organisation notamment aux Affaires étrangères malgré un recul de 2 points et progresse à l'Intérieur (+4 points), au Travail (+3,1 points), à la Culture (+1,6 point). Toutefois, "notre baisse à l'Éducation [-1,1 point] est source de réflexion", tempère Brigitte Jumel, se disant déçue par les résultats dans l'Enseignement supérieur [-1,7 point] et par l'abstention dans l'enseignement privé. Dans le versant territorial, la CFDT "progresse nettement dans les conseils généraux où nous sommes premiers", observe-t-elle.

6 janvier

AEF

Services déconcentrés : les syndicats pointent le manque de lisibilité des chantiers en cours et l'impact sur les agents : Les organisations syndicales ont fait part de ces inquiétudes aux inspecteurs. Ceux-ci ont fait savoir qu'ils porteraient une attention particulière aux problématiques RH et qu'ils appuieront la nécessité d'organiser le dialogue social sur le sujet, rapportent respectivement Alain Parisot (Unsa), et Brigitte Jumel, secrétaire générale de l'Uffa-CFDT.

14 janvier

AEF

"Avenir de la Fonction publique" : les cadres statutaires "transfonctions publiques" mis à la réflexion : Les organisations syndicales sont relativement partagées sur la question, certaines, telle l'Uffa-CFDT, étant prêtes à imaginer dans un premier temps des pistes d'harmonisation, en particulier dans les "professions partageant une culture commune", tels les attachés d'administration.

Retraite du
Service
Public !



RETRAITE, Préfon vous répond

crée par
votre organisation
syndicale

Préfon est le diminutif de
Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique.

Préfon est une association à but non lucratif,
créé en 1967 par 4 organisations syndicales.

Préfon-Retraite est le complément de retraite des agents du service public,
qui vous garantit à l'échéance une rente à vie en fonction de votre épargne.

Avec Préfon-Retraite, votre épargne est défiscalisée* et intégralement sécurisée.

Mais savez-vous que Préfon-Retraite est ouvert non seulement à tous les agents du service public
mais aussi à des millions de personnes comme leur conjoint ?

Vous vous posez des questions ?
Renseignez-vous, appelez Préfon.

Code Préfon : UC2012

30 25

www.prefon-retraite.fr

Préfon Retraite
Complémentaire et Nécessaire

Sous réserve de la fiscalité en vigueur.

Le régime PREFON-RETRAITE est un contrat d'assurance de groupe, régime régi par les articles L. 441-1 et suivants du Code des assurances, dont l'objet est la constitution et le service d'une retraite par rente au profit des affiliés. Il est souscrit par : L'association PREFON, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 ayant son siège social, 12 bis, rue de Courcelles à Paris 8ème, dont l'objet social est de développer des liens de solidarité entre les fonctionnaires ou assimilés, notamment en leur offrant la possibilité de bénéficier de retraites complémentaires auprès de : CNP Assurances, société anonyme au capital de 594 151 292 euros entièrement libérée, ayant son siège social 4, Place Raoul Dautry à Paris 15ème, entreprise régie par le Codedes assurances, assureur du régime PREFON-RETRAITE.